



À Saint-Herblain, le 28 Février 2012

**Objet : Temps de travail des cadres**

Monsieur le Président du Comité Technique Paritaire,

Lors du CTP du 30 janvier 2012 est passé aux votes le passage aux 39 heures pour une partie des agents de catégorie A.

Cette modification du temps de travail sans concertation ni avec les organisations syndicales ni avec les agents concernés n'est pas acceptable. Nous estimons en effet que le temps de travail doit être une question débattue dans le cadre d'un dialogue social « normal ». Les organisations syndicales doivent donc disposer d'une information préalable dans des délais raisonnables, avant d'entamer de véritables négociations.

La direction générale ne peut pas modifier ainsi le protocole d'accord sur les 35 heures sans l'avis des partenaires sociaux autre qu'un simple passage en force en CTP.

En effet, cette proposition était intégrée dans le programme d'amélioration sociale et salariale.

Même si nous avons pu nous exprimer sur chaque point montrant notre désaccord sur ce projet, le vote portait sur l'ensemble du programme ne nous laissant guère le choix.

Concernant le temps de travail des cadres, cette amélioration était toute relative pour beaucoup : malgré les délais très courts, nous avons tout de même pu recueillir les avis de nombreux cadres particulièrement mécontents de cette proposition.

Obliger autoritairement les cadres à changer de système, ne serait plus faire preuve d'assouplissement, mais au contraire contraindre et oublier la notion de reconnaissance.

Pourquoi changer le temps de travail et l'équilibre vie professionnelle / vie personnelle lorsque cela ne s'impose pas ?

Nous craignons une nouvelle réorganisation des services municipaux.

Pour nous il n'y a pas d'urgence pour cette mise en place.

Au contraire, il serait souhaitable de prendre son temps pour n'oublier aucun sujet, et prendre en compte, par exemple, le travail réalisé en dehors du bureau et des horaires habituels grâce aux outils de communications mis à disposition (BlackBerry, accès distants à la messagerie...)

Avant une application générale et afin de préserver de bonnes conditions de travail et un dialogue social respectueux et de qualité, les syndicats SUD et CFDT souhaitent faire la proposition suivante aux élus du CTP :

**Nous demandons le retrait de cet aménagement du temps de travail afin qu'une concertation soit engagée avec les organisations syndicales en associant le personnel concerné.**

Salutations syndicales.